



## Saison 2016 – 2017 COMMISSION SPORTIVE

PV n° 6 jeudi 2 février 2017 à 19h30  
A Monéteau – Club House



Présent(e)s : Mmes Sylvie Valtat, Marie-Anne Lecot-Garcia, Barbara Charles, Françoise Badin  
Mrs Laurent Renard, Cyril Roualet, Sylvain Brouillard, Jean Pierre Darlot, Reynald Lecot,  
Didier Thélémaque, Didier Bernard et Didier Taffineau.

### 1. Matchs en litige ...

- Envoyer un message à tous les clubs pour améliorer la tenue des feuilles de matchs. Trop d'oubli et d'erreurs, même sur la e-marque : pas de capitaine, pas de délégué de club, Coachs avec licences DC ou Oc .....
- Un mineur peut être inscrit comme coach s'il est accompagné par un dirigeant majeur et à condition de le noter au dos de la feuille.
- Aucun licencié sans certif médical inscrit sur le recto de la feuille.
- Un message doit être envoyé pour que les reports soient joués avant le **05/03** (date buttoir).
- Litiges, pénalités et forfaits : annexe 1

### 2. Google drive

- Beaucoup de documents vont être mis en archives
- Il est important d'exporter la FDM sur FBI car le travail est facilité pour les vérificateurs.
- **Les clubs sont bien passés à la e-marque dès le début de l'année, mais attention, les FDM papier coute 50€**

### 3. Coupes de l'Yonne

- U13F : En coupe, la règle quand un club ne peut recevoir, c'est le club adverse qui reçoit  
Si Ancy ne peut pas recevoir, le match devra être joué à Ancy avant le 05/03
- Rappel du PV n° 5 du 6 et 12 /12, en fin de phase aller, soit au soir du 07 janvier 2017, les équipes qualifiées étaient les 4 1<sup>ères</sup>, même si des rencontres n'étaient pas jouées.
- ¼ finales DU15M le 18 février à St Georges, prévoir le planning pour que le club puisse s'organiser.  
Matches en 4X7min

#### **4. Questions diverses**

Candidatures de Sens pour les Coupes, Trophée et Challenge de l'Yonne : Les cahiers des charges seront sur le site dès demain, ainsi que la fiche de synthèse à renvoyer pour la candidature.

a- Suite à la remarque d'un club, et après vérification des différents comptes rendus, la commission sportive confirme une erreur et précise qu'il n'y aura pas de ½ finale le samedi 15/04 comme annoncé dans le PV n°5 du 06/12 /2016 et confirme la qualification directe en finale de l'ESPB le 1<sup>er</sup> mai 2017 comme annoncé dans le PV n°2 du 22/09. Cette finale opposera L'ESPB (+10) contre USCM 1.

b- En coupe, c'est l'équipe engagée en championnat inférieur qui reçoit et la bonne version est donc le document du tirage des Coupes, qui avait été modifié puisque la Commission s'était aperçue de l'erreur.

La ½ finale du 15 avril sera :

Match 1 : Vainqueur 1 (+10) / ESPB 1

Match 2 : AS Héry / Stade Auxerrois1

c- Le Comité sera vigilant pour la saison prochaine sur ce point bien précis

Fin de séance 1h20

**Prochaine réunion → Lundi 13-03-2017 à 19h30**

A Monéteau

Secrétaire de séance,

**Sylvie VALTAT**

Président de la Commission Sportive

**Laurent RENARD**